

Compte rendu de la séance du mardi 08 juin 2021

Secrétaire de la séance : Annabelle Vaudon

Ordre du jour:

- Présentation de la démarche Villes et Villages fleuris ;
- Révision du montant des loyers ;
- Projet parking école et logements seniors ;
- Préparation des élections ;
- Divers

Délibérations du conseil:

Révision du prix des loyers (DE 2021 024)

Exposé :

Monsieur le Maire explique que le montant des loyers est indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL). L'IRL du 4ème trimestre 2020 est de 130.52 alors qu'il était de 130.26 au 4ème trimestre 2019. Aussi, l'augmentation légale du loyer s'appuie sur la formule :

130.26 - 100%

130.52 - 100.20%

L'augmentation des loyers est donc de 0.20%.

Résolution :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, à compter du 1er juillet 2021, décide d'appliquer l'augmentation légale de 0.20%.

	01/07/2020	01/07/2021
- 33 Grande Rue	391.50	392.30
- Place de la Mairie (droit)	297.90	298.50
- Place de la Mairie (gauche)	252.50	253.00
-14 Grande Rue, appt 1	366.75	367.50
- 14 Grande Rue, appt 2	349.20	349.90
- 14 Grande Rue, appt 3	349.20	349.90
- 14 Grande Rue, appt 4	345.10	345.80
- 14 Grande Rue, appt 5	274.70	275.20
- 14 Grande Rue, appt 6	233.20	233.70
- 14 Grande Rue, appt 7	346.00	346.70
- 16 Route de Mazerolles	27.80	27.90
- 26 Grande Rue	344.10	344.80
- 11 Rue de la Laurière	424.10	424.90

Création emplois saisonniers (DE 2021 025)

Exposé :

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite

l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail relatif à l'entretien des espaces verts de la commune et des bâtiments communaux,

Il y aurait lieu de créer 4 emplois saisonniers d'agents techniques à 24h hebdomadaire pour 4 semaines entre le 5 juillet 2021 et le 28 août 2021.

Considérant qu'en raison des congés du titulaire à l'agence postale,

Il y aurait lieu de créer 1 emploi saisonnier d'agent administratif à 22h hebdomadaire pour 4 semaines entre le 02 août 2021 et le 28 août 2021

Résolution :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- la création de 4 emplois saisonniers d'agents techniques de 24h hebdomadaire pour 4 semaines chacun du 05 juillet 2021 au 28 août 2021 ;
- la création d'1 emploi saisonnier d'agent administratif de 22h hebdomadaire du 02 août 2021 au 28 août 2021;
- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 24h (agents techniques) et 22h (agent administratif) ;
- que la rémunération sera basée sur l'indice brut 354, indice majoré 332 ;
- d'autoriser M. le Maire à recruter 5 agents contractuels pour pourvoir ces emplois saisonniers.

Questions diverses :

Présentation par Christophe de la démarche Villes et villages fleuris de Nouvelle Aquitaine :

Présentation du renouvellement du dossier pour l'obtention du Label « villes et villages fleuris ».

Gestion basée sur 4 codes :

- 1- Espaces structurés et fleuris (passage de 40 jardinières à 0, et remplacement par des massifs)
- 2- Gestion des tontes des pelouses
- 3- Gestion différenciée de certains espaces (pas de tonte mais du fauchage si nécessaire)
- 4- Espace dédié à l'éco pâturage (moutons à la station d'épuration)

Différents objectifs avec des :

- Enjeux sociaux
- Enjeux environnementaux
- Enjeux économiques
- Enjeux culturels

Fin 2015, St-Sornin atteint l'objectif du « zéro phyto »

L'arrosage des plantes de la commune est effectué avec le principe de récupération des eaux de pluies.

Obtention du label « Terre saine » en 2015 avec 1 papillon et en 2018 avec 3 papillons.

Mise en route du projet de fleurissement des pieds de murs. Un travail pédagogique est à poursuivre avec les habitants pour assurer l'entretien par la suite. Aide de la municipalité pour

la création, mais avec des moyens limités pour l'entretien sur la durée. Nécessité de poursuivre la démonstration par l'exemple, comme par le fleurissement des pieds de murs de la grande rue.

Projet parking de l'école et des logements séniors :

Présentation de la proposition du prestataire LOGELIA, avec :

- la confection de 48 places de parking pour potentiellement 130/140 élèves de l'école
- La construction de 4 logements (environ 80m² avec partie garage) destinés aux personnes âgées et aux normes pour les PMR. Estimation du montant des loyers autour de 410 €
- La construction d'un pavillon, aménageable en micro-crèche si besoin.
- Aménagement et sécurisation de la zone à 30km/h
- Aménagement de la voie douce

Echanges sur :

- le projet d'extension de l'école, avec l'accueil des classes de Vouthon formant sur St-Sornin le pôle scolaire. Au regard du taux de natalité sur le territoire, M. le Maire à alerté la communauté de commune sur la nécessité d'envisager 3 classes supplémentaires. Potentiellement, nous pourrions avoir l'ouverture d'une 3ème classes.
- L'implantation de la micro-crèche. La CAF est le décideur sur cette question au regard de la couverture du territoire. En attente de son positionnement.

Préparation des élections :

Répartition de chaque membre du conseil sur l'organisation et la tenue des deux bureaux de vote. (cf : tableau de présentation)

Divers :

- Nuisances sonore
 - o des véhicules à moteur en pleine nuit
 - o des aboiements de chiens
- Fêtes de la Sorninoise
 - o 2 juillet à la cave par la maison Soulat et le Rotary club. Cinéma en plein air dans les vignes
 - o 3 juillet : Sorninoise à la salle polyvalente, terrain de foot. Concerts, feu d'artifice. Ouverture de 17h/2h du matin. Jauge de fréquentation limitée à 1000 personnes. Demande de soutien aux associations : un listing des besoins sera communiqué pour que les membres du conseil municipal qui le souhaitent se positionnent.

Séance levée à 23h.